

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 23 janvier 2015**  
**(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30  
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan  
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène  
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max  
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45  
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle  
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques  
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard  
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas  
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45  
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30  
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h  
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h  
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h  
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

**EXCUSEE :**

Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BASSENS - opération 50 000 logements - Ilot témoin de la Gare - Cession au  
Comité ouvrier du logement des parcelles cadastrées AI 217-196-197-198-199-  
495-498 - Décision - Autorisation**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les premiers îlots témoins du projet « 50 000 logements autour des axes de transports publics » confiés à la Société publique locale La Fabrique Métropolitaine (La Fab) sont aujourd’hui sur le point d’entrer en phase opérationnelle.

C'est ainsi que sur le territoire de la commune de Bassens, un îlot témoin a été identifié dans le secteur de la gare à l'intérieur duquel est attendue à court terme la production de 38 logements à l'initiative du Comité ouvrier du logement (COL), société coopérative de production d'HLM dont le siège social est à Anglet (64600).

Cet opérateur social a été retenu à l'issue de la consultation de groupements de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage conduite par la Fabrique Métropolitaine.

Le programme de construction est le suivant :

- 5 logements en accession sociale
- 29 logements en accession abordable
- 4 logements locatifs dont 3 prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)

Soit au total 38 logements pour une surface de plancher de l'ordre de 3 200 m<sup>2</sup>, selon le permis de construire accordé le 20 décembre 2013 et aujourd’hui purgé de tout recours.

Ce projet immobilier vise à produire des logements diversifiés en typologie (du T2 au T4) et répond aux objectifs de programmation et de développement durable, notamment en ce qui concerne la qualité des logements, des espaces communs et publics.

Pour permettre au COL de mener à bien son opération, il convient que la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue au 1<sup>er</sup> janvier 2015 Bordeaux Métropole, lui cède une assiette foncière d'une contenance d'environ 4 945 m<sup>2</sup> et ce en parfaite cohérence et concomitance avec la cession par la ville de Bassens qui doit pour sa part, céder une parcelle d'une surface d'environ 787 m<sup>2</sup> cadastrée AI 195.

Les parcelles en questions, actuellement cadastrées AI 217-196-197-198-199-495 et 498, constituent une réserve foncière dont la maîtrise a été opérée depuis 2006, par exercice du droit de préemption urbain.

Le prix de cession au COL des biens métropolitains précités a été arrêté dans le cadre de la consultation conduite par La Fab pour s'établir à 606 000 euros sachant que leur valeur vénale est estimée à 617 000 euros par France Domaine selon avis du 23 mai 2014.

Ce prix prend en compte les objectifs notamment de prix de sortie des logements visés par La Fab à savoir : 2 500 € TTC/m<sup>2</sup> habitable en accession abordable et 2 400 € TTC/m<sup>2</sup> habitable pour l'accession sociale.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-1 relatif à la transformation en Métropole de certains établissements publics de coopération intercommunale,

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-37,

**VU** la délibération n° 2011/0770 du Conseil de Communauté du 25 novembre 2011,

**VU** la délibération n° 2012/0387 du Conseil de Communauté du 22 juin 2012,

**VU** la délibération n° 2014-0268 du Conseil de Communauté du 23 mai 2014,

**VU** l'avis de France Domaine du 23 mai 2014 (n° 2014-032V0548),

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « 50 000 logements autour des axes de transports publics » dans l'îlot témoin de la gare de Bassens, il importe aujourd'hui de procéder à la cession au Comité ouvrier du logement (COL) des parcelles métropolitaines précitées, et ce, afin de lui permettre d'édifier un programme immobilier de 38 logements en locatif social et en accession sociale ou abordable.

**DECIDE**

**Article 1 :** de céder au Comité Ouvrier du Logements, dont le siège social est situé 73 rue de Lamouly à Anglet (64600), un ensemble de terrains partiellement bâties, constitué des parcelles cadastrées AI 217-196-197-198-199-495 et 498 d'une superficie approximative de 4 945 m<sup>2</sup>, situées à Bassens, rue Joliot Curie, moyennant le prix de 606 000 euros, dont une TVA sur marge nulle, et ce en parfaite cohérence et concomitance avec la cession par la ville de Bassens de la parcelle AI 195.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette cession,

**Article 3 :** d'imputer la recette résultant de cette cession au Budget de l'exercice en cours  
Compte 775, Fonction 824, CdR UC00, Opération 05P150O001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés s'abstient

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2015

M. JACQUES MANGON